REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 0

Réf: 2024-116

Objet : Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public entre la ville de Trappes et la société Les fils de Madame Géraud SAS, nouveau délégataire de la convention de Délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents: Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Houssem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUCQ Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

<u>Absents</u>: Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mme Anne CLERTE-DURAND, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : M. Abdelhay FARQANE

<u>Administration</u>: Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Jules CHAMOUX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Géraldine LUCO.

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public entre la ville de Trappes et la société Les fils de Madame Géraud SAS, nouveau délégataire de la convention de Délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la ville

Le Conseil municipal,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1411-1, L.1411-4;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 1998 et signature d'une convention de délégation d'exploitation en date du 10 juillet 1998 et ses avenants successifs ;

Considérant que la ville de TRAPPES a confié à la société « Géraud et associés », pour une durée de 25 années, l'exploitation des marchés d'approvisionnement existants sur la commune de Trappes ;

Considérant que la convention de délégation de service public d'approvisionnement a été signée avec la société « Géraud et associés » ;

Considérant que par un courrier en date du 24 juin 2021, la société « Géraud et associés » a informé la ville de sa décision de fusionner avec la société « Les fils de Madame Géraud » ;

Considérant que les décisions unanimes des associés en date du 8 septembre 2021 actant la fusionabsorption de la société « Géraud et associés » par la société « Les fils de Madame Géraud » ont été adoptées et que la publication au Journal spécial des sociétés en date du 13 octobre 2021 est effective ;

Considérant que la fusion-absorption de la société « Géraud et associés » par la société « Les fils de Madame Géraud » entraîne un transfert des droits et obligations de la convention de délégation de service public d'exploitation des marchés d'approvisionnement communaux de de la société « Géraud et associés SAS » à la société « Les fils de Madame Géraud SAS » ;

Considérant l'avis de la commission administrative Finances, Développement Economique, Urbanisme, Travaux du 28 novembre 2024 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

<u>Article 1</u>: Approuve les termes de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public entre la ville et la société « Les fils de Madame Géraud SAS ».

Article 2: Dit que le transfert des droits et obligations de la convention de délégation de service public d'exploitation des marchés d'approvisionnement communaux de de la société « Géraud et associés SAS » à la société « Les fils de Madame Géraud SAS » est effectif à compter de la dissolution sans liquidation de la société GERAUD ET ASSOCIES, aux termes des décisions unanimes des associés en date du 8 septembre 2021.

<u>Article 3</u>: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout autre document permettant sa mise en application de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

17 DEC. 2024

Pour extrait conforme,

Ali RABEH

Maire de Trappes

VILLE DE TRAPPES DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)

AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE DELEGATION D'EXPLOITATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

Transfert du contrat à la société Les fils de Madame Géraud SAS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Ville de TRAPPES, domiciliée Hôtel de Ville à 78190 TRAPPES représentée par son Maire en exercice,

La S.A.S. GERAUD & ASSOCIES, dont le siège social est situé 27 Boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 351 059 175, représentée par son mandataire, la S.A. « GERAUD GESTION », ayant son siège social 27 Boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 343 439 980 prise en la personne de son Président domicilié en cette qualité au dit siège

Et

La S.A.S LES FILS DE MADAME GERAUD, dont le siège social est situé 27 Boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 449 513 639, représentée par son mandataire, la S.A. « GERAUD GESTION », ayant son siège social 27 Boulevard de la République à LIVRY-GARGAN (93190), enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 343 439 980 prise en la personne de son Président domicilié en cette qualité au dit siège ;

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ :

Par un contrat en date du 10 Juillet 1998, la ville de TRAPPES a confié, pour une durée de 25 années, à la société Géraud et associés, une convention de délégation d'exploitation des marchés d'approvisionnement existant sur le territoire de la commune de Trappes.

Par un courrier en date du 24 juin 2021, la société Géraud et associé a informé la ville de sa décision de fusionner avec la société Les fils de Madame Géraud. Les décisions unanimes des associés en date du 8 septembre 2021 actant la fusion a été publiée au Journal spécial des sociétés le 13 octobre 2021.

Ceci exposé,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 -

Les parties conviennent que soient transférés les droits et obligations de la convention de délégation d'exploitation des marchés d'approvisionnement communaux de la société Géraud et associés SAS à la société Les fils de Madame Géraud SAS.

Cette dernière sera ainsi le nouveau délégataire à partir de la date de la fusion.

ARTICLE 2-

La société GERAUD & ASSOCIES se substitue à la société LES FILS DE MADAME GERAUD en qualité de délégataire de l'ensemble des droits et obligations au titre de la convention de délégation d'exploitation des marchés d'approvisionnement de la commune de Trappes.

ARTICLE 3-

L'ensemble des stipulations du contrat non contraire aux termes du présent avenant demeurent inchangées et sont réputées courir en tant que telles jusqu'à sa fin.

Fait à Livry-Gargan

Le 04 novembre 2024

Les fils de Madame Géraud

Nouveau Délégataire

Pour la Ville

Le Maire

LES FILS DE MADAME GÉRAUD Concessionnaite de druits communaux 27 Boulevard de la Republique 93190 LIVRY-GARGAN 01 43 02 57 27